

OFFRE DE SOUSCRIPTION



Synthèse





*Devenez acteur de la transition énergétique
en participant au financement et à la gouvernance
du projet de production locale d'énergie renouvelable :*

les Eoliennes de l'Hôtel de France



Pourquoi investir ?

Pour être acteur de ce projet ...



→ **Citoyen**

Un projet impulsé et porté par un **collectif citoyen**,

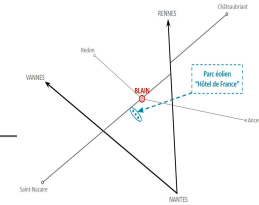
Et qui permet aux citoyens de **participer aux prises de décisions**



→ **Ecologique**

Un projet de production d'**énergie renouvelable**

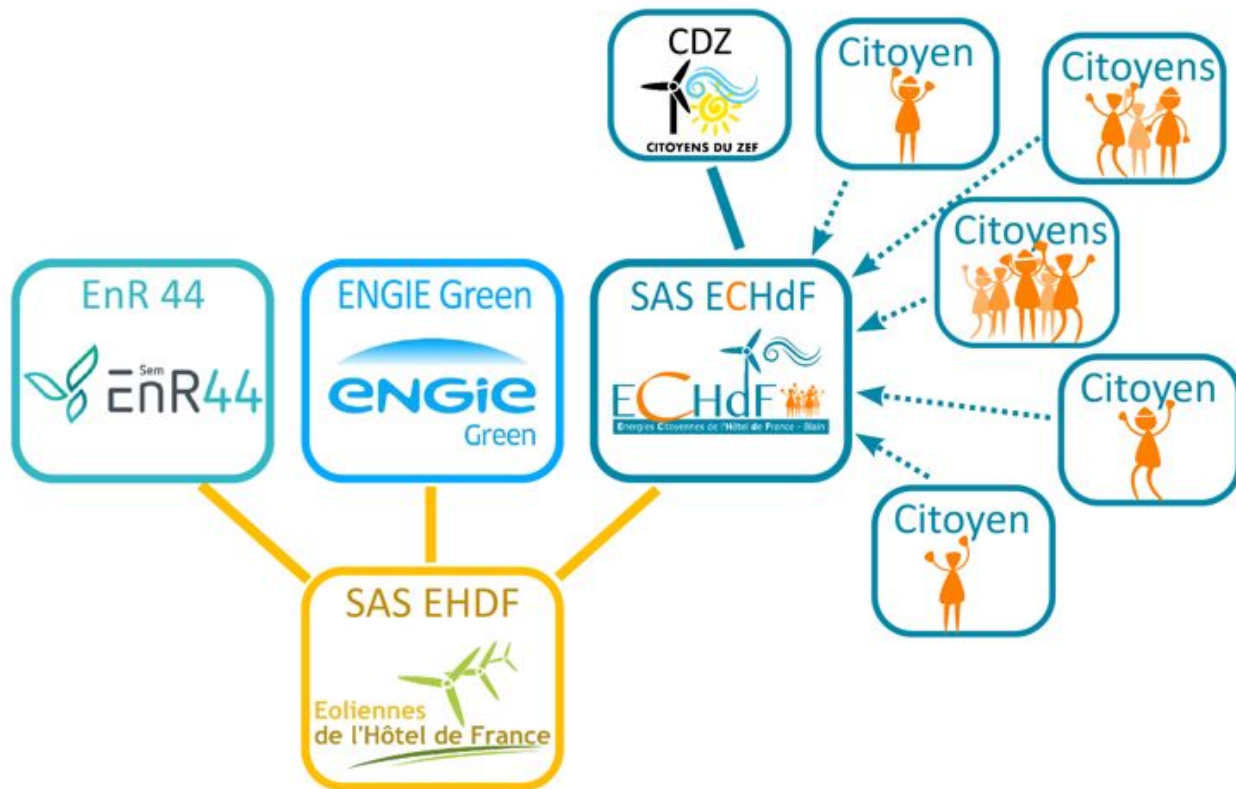
Pour un **avenir préservé**



→ **De territoire**

Un projet local avec des **retombées économiques** pour le territoire

Structuration juridique du projet “Eoliennes de l’Hôtel de France”





Qui peut investir ?

Personnes physiques



- **directement :**

→ pour soi

→ pour une autre personne (mineure, majeure ... pour offrir)

- **indirectement** → **indivisions organisées**

Clubs d'investisseurs, autres

Personnes morales : associations, sociétés

Territoire = Pays de Blain + communes limitrophes

*+ associations hors territoire
si objet = transition énergétique*



Pour quelle place dans la gouvernance ?



Principe retenu :

1 personne
physique ou morale



1 voix
quel que soit le nombre d'actions

Exception : **CDZ = 34% des voix**

⇒ **“Gardien du Temple”** (= éviter les dérives) :

- décisions / majorité simple (50% des voix + 1) → pas de blocage
- décisions / majorité qualifiée (67% des voix) → pouvoir de blocage





Combien je peux investir ?

Objectif : réunir le plus grand nombre de citoyens

- **Mini : 100 €** (→ 1 action)
- **Maxi : 5 500 €** (→ 55 actions)



Investissement par tranche de 100 €



Pour chaque tranche de 100 € :

- 1 action à 1 €
- et 99 € en CCA (*)





Je suis intéressé.e par investir dans votre projet ... mais il y a des risques, non ?



Oui ... comme pour tout investissement !

→ *risques exposés dans le DIS (Document d'Information Synthétique)*

Principal risque = abandon du projet de parc éolien avant sa construction



Spécificité de notre offre de financement : **une seule souscription**

→ mutualisation du risque

→ limitation de la perte



Estimation : perte = environ 20% du montant investi

(cf détail estimation en annexe du DIS)

Maintenant que j'en connais les risques, quelles retombées je peux espérer si j'investis dans votre projet ?



Estimation



Plan prévisionnel prudent :

- Production annuelle moyenne : **21 000 MWh**
- Prix de vente : **90 € / MWh**



taux de rendement moyen : ≈ 5.8% brut / an

(Soit 4% net / an après impôt au taux de 30%)



retour sur investissement = après 13 années de production



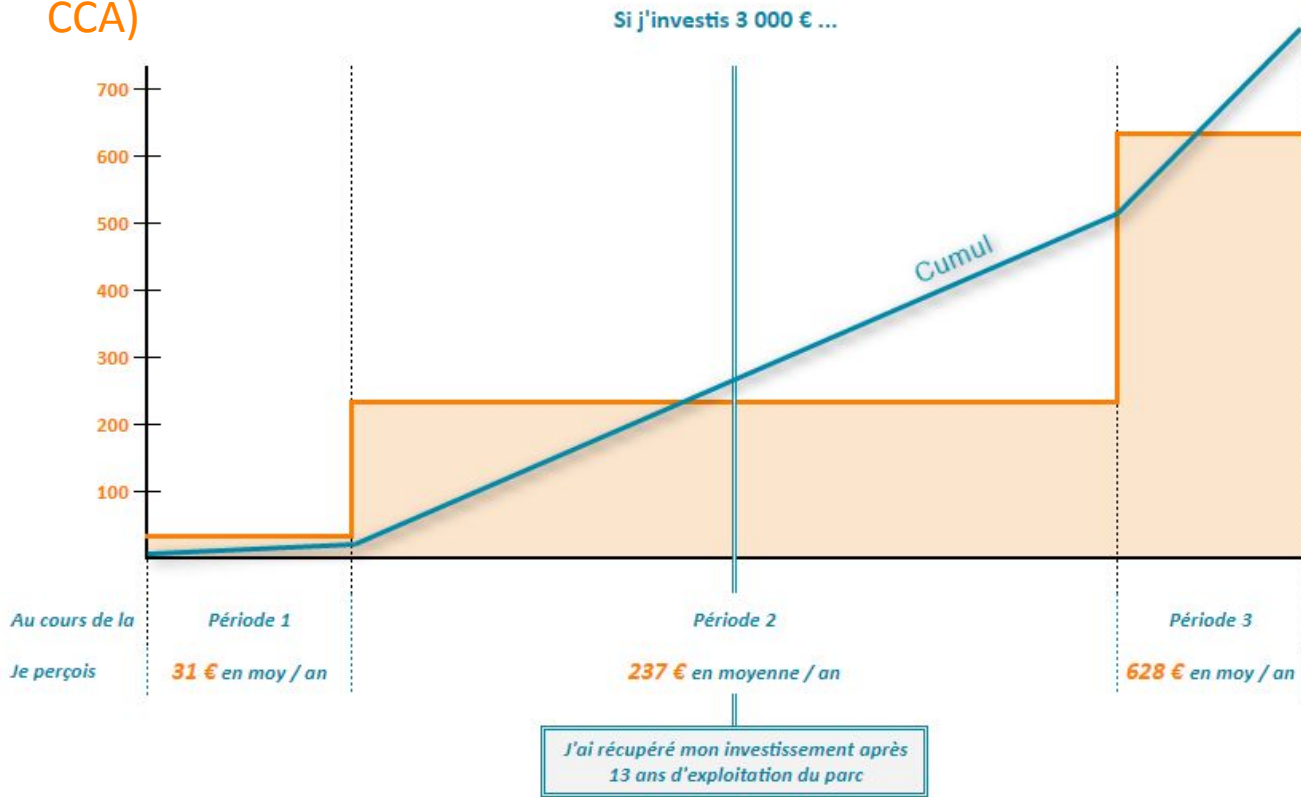
Rentabilité pas linéaire ⇒ 3 périodes



Maintenant que j'en connais les risques, quelles retombées je peux espérer si j'investis dans votre projet ?



Exemple : Pour un investissement de **3 000€** (= 30 parts à 1 € + 2 970 € de CCA)





Maintenant que j'en connais les risques,
quelles retombées je peux espérer si j'investis dans votre projet ?



Si je vends mes parts dans 10 ou 15 ans, je n'aurais pas gagné grand chose !

Rentabilité moyenne < 5.8% / an

Mais valeur de vente des parts > valeur d'achat



compensation par **plus-value** sur vente des parts



Cf estimation hypothèse vente de parts 10 ans après l'investissement, en [annexe du DIS](#)





Je souhaite investir : comment dois-je procéder ?



⇒ Devenez actionnaire de la SAS ECHdF en formulant **une demande de souscription**.

→ rdv sur la plateforme **CoopHub**

Besoin d'aide ? nous pouvons aussi vous accompagner dans cette démarche.

N'hésitez pas à en faire la demande :

- *par mail direct à l'adresse suivante contact@echdf-blain.com,*
- *via la page "contact" sur le site "echdf-blain.com"*

